

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «société»)

Avis aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 2

Les actionnaires de **Credit Suisse (Lux) Asia Pacific Income Maximiser Equity Fund**, un compartiment de la société (le «compartiment»), sont informés par la présente de la décision du Conseil d'administration de la société d'en modifier le nom ainsi que l'objectif et les principes de placement à compter du 17 novembre 2016:

Nom actuel	Nouveau nom
Credit Suisse (Lux) Asia Pacific Income Maximiser Equity Fund	Credit Suisse (Lux) Asia Pacific Income Equity Fund
Objectif et principes de placement actuels	Nouvel objectif de placement et nouveaux principes de placement
<p>Objectif de placement Ce compartiment vise à réaliser un rendement du capital aussi élevé que possible en dollars US (monnaie de référence), en investissant dans un portefeuille d'actions attractives offrant un dividende élevé, tout respectant le principe de la répartition des risques, la sécurité du capital investi et la liquidité de la fortune de placement.</p> <p>Principes de placement Le compartiment réplique la performance du portefeuille de référence en investissant dans un ou plusieurs «unfunded swaps», des institutions financières de premier plan intervenant à titre de contrepartie. Le compartiment (i) souscrit un swap sur rendement total (le «swap») doté d'une échéance de placement prédéterminée et obéissant aux conditions normales du marché avec un établissement financier de premier plan, tel que Credit Suisse International, intervenant à titre de contrepartie (la «contrepartie du swap»). Le but du swap est que le compartiment perçoive le rendement du portefeuille de référence et verse un taux de financement et (ii) investisse le produit net de la souscription collecté lors de l'émission des actions du compartiment dans des actifs liquides, des obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales, ou par des institutions supranationales et des organismes d'envergure européenne, régionale ou mondiale, principalement des obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre, des actions négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'OCDE ou de l'UE sous réserve que ces actions figurent dans l'un des principaux indices, des actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans les obligations ou actions énumérées ci-dessus et des actions ou parts émises par des OPC du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation quotidienne et d'une notation AAA ou son équivalent. Ces investissements devraient générer un rendement correspondant au taux de financement payable</p>	<p>Objectif de placement Le compartiment vise à réaliser un rendement du capital aussi élevé que possible dans la monnaie de référence, tout en respectant le principe de la répartition des risques, la sécurité du capital et la liquidité de la fortune de placement. Le compartiment investit dans un portefeuille d'actions diversifié susceptible de générer un rendement en dividende supérieur à la moyenne.</p> <p>Principes de placement Le compartiment est principalement investi en actions et en titres et droits analogues (<i>American depository receipts</i> [ADRs], <i>global depository receipts</i> [GDRs], parts bénéficiaires, bons de jouissance, certificats de participation, etc.) de sociétés qui sont cotées ou domiciliées dans la région Asie-Pacifique, y compris dans les marchés émergents (hors Japon), ou qui y exercent une part prépondérante de leur activité. Afin d'assurer une gestion efficace du portefeuille, le compartiment peut également investir indirectement dans ce type d'instruments par le biais de produits dérivés, dans le respect des limites prévues par le chapitre 6, «Restrictions de placement». En outre, le compartiment peut adopter une stratégie dite de <i>covered call</i> (vente d'options d'achat sur des actions ou des indices d'actions) afin d'optimiser le rendement global du portefeuille, ou utiliser des dérivés, et notamment des contrats à terme sur indices d'actions à des fins de couverture, conformément aux dispositions du chapitre 6, «Restrictions de placement». Le compartiment peut uniquement utiliser des contrats à terme négociés sur une bourse. Les indices sous-jacents sont choisis conformément à l'Art. 9 du Règlement grand-ducal du 8 février 2008. En outre, afin de couvrir les risques de change et d'orienter ses actifs vers une ou plusieurs autres monnaies compatibles avec sa politique de placement, le compartiment peut utiliser des dérivés de change à terme et d'autres dérivés sur devises, conformément au point 3 du chapitre 6, «Restrictions</p>

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «société»)

Avis aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 2

pour le swap. En conséquence, le compartiment et, au final, les actionnaires, ne sont autorisés à recevoir aucun revenu échu et reçu provenant des actifs du compartiment.

Description du portefeuille de référence

Le portefeuille de référence comprend deux composantes:

- une composante de portefeuille «actions»;
- une composante de portefeuille «options d'achat couvertes en position courte», décrite ci-dessous.

Description de la composante de portefeuille «actions»

La composante «actions» du portefeuille de référence est investie en actions et titres analogues (*American depository receipts* [ADRs], *global depository receipts* [GDRs], parts bénéficiaires, bons de jouissance, certificats de participation, etc.) libellés dans toute monnaie librement convertible et émis par des sociétés qui sont domiciliées dans la région Asie-Pacifique ou y exercent une part prépondérante de leur activité, et qui sont susceptibles de générer un rendement en dividende supérieur à la moyenne. Le gestionnaire d'investissement utilise un modèle analytique multifactoriel pour sélectionner des titres attractifs, offrant un dividende élevé, répondant à certains critères qualitatifs et quantitatifs prédéfinis, tels que le rendement des dividendes, la valorisation, le momentum et plusieurs indicateurs financiers. Afin de définir la valorisation de chaque titre, le gestionnaire d'investissement utilise des résultats issus de l'outil Starmine et de la base de données HOLT. Les titres détenus seront cotés sur les principaux marchés boursiers asiatiques, notamment ceux de Hong Kong, HK (Chine), HK (Macao), de Singapour, d'Australie, de Taïwan et du Japon.

Description de la composante de portefeuille «options d'achat couvertes en position courte»

Le portefeuille de référence peut poursuivre une stratégie overlay (stratégie dite de *covered call*), qui implique la vente d'options d'achat couvertes (positions courtes) sur le portefeuille d'actions sous-jacent (positions longues). La valeur nominale maximale des positions «short call» ne peut dépasser 100% des volets «long» du portefeuille de référence. La stratégie overlay comporte 3 séries d'options d'achat à 3 mois dans les cours ayant des échéances espacées d'un mois, dont un tiers chaque mois est systématiquement renouvelé pour une période de trois mois supplémentaire.

Les options sur actions et les titres similaires à des actions sont conformes aux dispositions du chapitre 6, «Restrictions de placement».

de placement».

La valeur sous-jacente cumulée des produits dérivés ne doit pas dépasser 100% de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Le compartiment peut investir jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des liquidités, dépôts à vue et à terme, instruments du marché monétaire, dans des titres à revenu fixe, y compris dans des obligations, notes et autres valeurs mobilières analogues à taux fixe ou variable, ou encore dans des titres émis sur une base d'escompte, émanant d'émetteurs publics, privés ou semi-privés du monde entier (y compris des marchés émergents). Les titres classés *non-investment grade* peuvent représenter jusqu'à 15% de l'actif net total du compartiment et jusqu'à 10% de l'actif net total du compartiment peuvent être investis en obligations ayant une notation inférieure à «B-» (Standard & Poor's) ou à «B3» (Moody's).

En outre, sous réserve des principes de placement énoncés ci-dessus, le compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif net dans des produits structurés sur actions, paniers d'actions, indices d'actions (certificats), indices de dividende, rendements de dividende d'actions et d'indices d'actions, qui sont suffisamment liquides et sont émis par des banques de premier ordre (ou par des émetteurs offrant aux investisseurs des protections comparables à celles des banques de premier ordre). Ces produits structurés doivent être considérés comme des valeurs mobilières, conformément à l'Art. 41 de la loi du 17 décembre 2010. Ils doivent être valorisés régulièrement et de manière transparente, grâce à des sources indépendantes. Les produits structurés ne doivent comporter aucun effet de levier. Les paniers et indices d'actions doivent satisfaire les dispositions réglementaires relatives à la répartition des risques et doivent être suffisamment diversifiés.

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «société»)

Avis aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 2

Les actionnaires du compartiment qui désapprouveraient les modifications énoncées ci-dessus peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions jusqu'au 14 novembre 2016.

L'émission d'actions du Compartiment sera suspendue à compter du 15 novembre 2016 jusqu'à la date d'entrée en vigueur de ces modifications. En conséquence, les demandes de souscription, de rachat et de conversion pour le Compartiment seront acceptées jusqu'à 15 h 00 (heure d'Europe centrale) le 14 novembre 2016.

Les actionnaires du compartiment doivent noter qu'une fois les changements ci-dessus entrés en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le nouveau prospectus de la société, les documents d'informations clés pour l'investisseur ainsi que les statuts de cette dernière à son siège social ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 14 octobre 2016

Le Conseil d'administration